

4737
H. ROLLAND

A. C. N.

de la Société Nationale des Antiquaires de France

LA DRACHME
DE
GLANON



BERGERAC

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DU SUD-OUEST

(J. CASTANET)

—
1933

Bibliothèque Maison de l'Orient



129123

H. ROLLAND
A. C. N.
de la Société Nationale des Antiquaires de France

LA DRACHME
DE
GLANON



BERGERAC
IMPRIMERIE GÉNÉRALE DU SUD-OUEST
(J. CASTANET)

—
1933



La Drachme de Glanon

La monnaie qui fait l'objet de cette étude a eu de nombreux commentateurs, et on s'étonnera de nous voir encore une fois revenir sur un sujet qui, depuis plus d'un siècle, a été traité par les numismates les plus notoires (1). En relisant les textes consacrés à la drachme de Glanon, aujourd'hui encore, représentée par l'unique exemplaire de la Bibliothèque Nationale, il nous a semblé qu'un examen nouveau, tenant compte des travaux récents, ne serait pas totalement dépourvu d'intérêt.

Depuis quelques années, la Gallia-Graeca, dont le souvenir s'était effacé devant celui de la Gallia-Romana, est remise, peu à peu en lumière, par les soins des archéologues français et étrangers. Après les découvertes de Montlaurès (2) et d'Enserune (3), les fouilles de Roquepertuse (4), de Camargue (5) et de Saint-Remy (6) viennent préciser

(1) Voir in fine, bibliographie.

(2) ROUZAUD (H.). *Bul. de la Commission archéologique de Narbonne*, 1905, p. 489, et 1907, p. 471.

(3) MOURET (F.). *Corpus vasorum antiquorum (Collection Mouret) France*, n° 6, in-f°, s. d.

(4) GÉRIN-RICARD (C^{te} H. de). *Le sanctuaire préromain de Roquepertuse (Centenaire de la Société de Statistique et d'Archéologie de Marseille)*, in-4°, Marseille 1917, et, *Provincia* 1928, p. 53 et suiv.

(5) BENOIT (F.). *Notes et documents d'archéologie arlésienne*, dans les *Mémoires de l'Institut historique de Provence* 1928, p. 88 et suiv. — *Arles dans la civilisation méditerranéenne (Cahiers d'Histoire et d'Archéologie, IV)*, p. 15).

(6) Fouilles ordonnées par l'administration des Beaux-Arts, placées sous la direction de M. J. Formigé, architecte en chef des monuments historiques, et sous la surveillance de M. P. de Brun qui s'est adjoint notre concours. — Cf. BRUN (P. de). *Notes sur quelques sépultures gallo-grecques des environs de Saint-Remy de Provence*, in-8°, Marseille 1930. — *Glano près Saint-Remy de Provence (Bouches-du-Rhône). Colonie Marseillaise du II^e siècle avant notre ère*, in-8°, Marseille 1932. — JACOBSTHAL (Dr P.). *Les stèles funéraires celtiques de Glanum (Cahiers d'Histoire et d'Archéologie 1931 [Traduction H. Louis] et Schumacher-Festschrift, Mayence, 1930)*. — ROLLAND (H.). *La Maison hellénistique de Glanon*, in-8°, Bergerac 1932.

l'importance des apports helléniques dans la Gaule méridionale. Marseille n'est plus, à nos yeux, un flot de civilisation orientale perdu vers l'occident, mais bien l'une des portes d'accès des arts et de l'industrie de la Grèce vers des nations d'une évolution plus tardive : les Ligures, les Ibères, et les Gaulois. C'est au commerce que l'on doit l'introduction, parmi ces peuples, des influences civilisatrices, aussi, est-ce en des points favorablement placés pour servir aux transactions commerciales, que l'on doit chercher les traces du contact établi entre ces indigènes et les marchands venus de l'Hellade.

Glanon (1), situé à proximité d'un bras de Durance (2), paraissant avoir été encore navigable à l'époque romaine (3), dut recevoir de bonne heure les produits d'Orient parvenus jusqu'au delta du Rhône. La céramique corinthienne (4), puis celle provenant des ateliers d'Ionie (5), et en particulier de Phocée (6), sont des témoins irrécusables de ces premiers apports remontant au VI^e siècle et peut-être même, au VII^e siècle avant notre ère. Ultérieurement, Marseille, devenue puissante, put penser à créer des établissements durables à l'intérieur du pays des Ligures, et Glanum, agglomération d'indigènes (7), devint par ses soins une colonie

(1) Nous avons indiqué ailleurs (*Maison hellénistique*, p. 8) pourquoi nous préférons le nom de *Glanon* à ceux de *Glano* ou *Clano*, qui ont été récemment employés. Nous conserverons donc le terme *Glanon* toutes les fois qu'il s'agira de la période préromaine, celui de *Glanum* désignera toujours la ville à l'époque gallo-romaine.

(2) L'existence de ce bras de Durance est certaine, les preuves géologiques et historiques en ont été données (Cf. Brun (P. de) *Glano*, p. 8). Il sortait du lit principal du fleuve à Orgon, pour joindre le Rhône à Ernaginum (auj. St-Gabriel).

(3) L'épithaphe de M. Fronton (Corpus, XII, p. 125, n° 982) n'indique pas avec certitude que les *notae* de la Durance et les *utricularii* d'Ernaginum formaient une seule corporation. M. Fronton, pouvait être le *patronus* de deux associations peut-être éloignées l'une de l'autre. Le cas est fréquent dans les inscriptions honorifiques, celle d'Aebutius Agathon, à Glanum, en est un exemple.

(4) MOULARD (J.). L'Arybale du Musée des Alpilles, in-8°, Marseille 1933 (*Mém. de l'Inst. Hist. de Provence* 1933).

(5) Le site que nous déblayons actuellement, avec l'aide de la *Société française des fouilles archéologiques*, nous a donné de jolis tessons ioniens à dessins rouges (triangles, bandes, ondulations), nous citerons particulièrement des fragments d'un beau cratère à colonnettes.

(6) Cette poterie, qui dut être un des premiers produits importés par les Marseillais, a été reconnue par M. E. Pottier et par le Dr P. Jacobsthal dans des vases tournés de formes variées en terre bien épurée, légèrement micacée, fine et bien cuite, de couleur grise, avec couverture d'un gris plus foncé tirant parfois sur le noir. Dans une couche archéologique, qu'un dallage avait maintenue isolée d'apports plus récents, nous avons trouvé cette céramique mélangée aux tessons ioniens signalés plus haut (note 5), son classement chronologique est ainsi confirmé de façon précise.

(7) Nous avons déjà indiqué l'endroit où subsistent les vestiges de cette agglomération (*Maison hellénistique*, p. 7 et note 3). Ce sont des entailles creusées dans le roc, à une époque qu'il est difficile de préciser, mais qui, pour le site en cours de déblaiement

où, dès le III^e siècle (1), s'élevèrent des monuments bâtis à l'image de ceux de la Grèce (2).

C'est, certainement, durant une période de prospérité que Glanon posséda un monnayage particulier, mais, l'abondance du numéraire frappé dans sa métropole (3), et répandu dans tous les Comptoirs marseillais (4), dut limiter l'usage de sa propre monnaie à une circulation toute locale, ce qui en réduisit considérablement la nécessité de fabrication, et nous explique son insigne rareté.

L'origine de l'exemplaire parvenu jusqu'à nous est bien connue. Sa découverte remonte à 1824, elle est due aux recherches archéologiques que le marquis de Lagoy fit faire à proximité des monuments romains de Glanum. Malheureusement, les détails stratigraphiques nous manquent, et nous serons obligés d'y suppléer par le raisonnement, pour proposer un classement chronologique.

De la Collection de Lagoy, cette pièce passa, en 1860, dans celle du duc de Luynes dont le précieux médaillier est venu, grâce à la libéralité de son créateur, enrichir, en 1862, le Cabinet de France, où cette drachme est conservée sous le n^o 2247 des Monnaies gauloises.

(Voy. note 5), ne sauraient être postérieures au VII-VI^e siècle, puisque la couche archéologique à poteries ioniennes leur est supérieure. L'influence hellénique s'y révèle de bonne heure (V^e ou début du IV^e s.) par des procédés de construction ignorés jusque là des indigènes, mais dont les grecs faisaient usage dans leur pays d'origine. Une maçonnerie grossière, mais appareillée, vient s'appuyer sur le rocher taillé, pour en compléter ou modifier la forme. La Grèce nous montre de nombreux exemples de ce genre, nous signalerons particulièrement, comme terme de comparaison, les ruines de Théra étudiées par HILLER VON GAERTRINGEN (Die insul Téra, in-4^e, Berlin 1899).

(1) Cette date du III^e siècle, que nous avons proposée (*Maison hellénistique*, p. 19 et 49) pour la construction de l'établissement grec de Glanon s'entend, bien entendu, pour les dernières années de cette période (cf. p. 19). Rien ne nous autorise à supposer une plus haute antiquité. Cependant nous ne pensons pas pouvoir faire descendre, au-dessous du III^e siècle, le chapiteau dorique décrit (*loc. cit.* p. 23) comme provenant du grand monument de l'Ouest. La comparaison faite avec la Maison des Dauphins (II^e s.), choisie comme la plus typique des habitations de Délos, n'implique pas pour nous l'idée d'un prototype, mais seulement celle d'une étroite parenté, entre la maison de Glanon et le groupe des demeures deliennes, dont la construction s'étend du III^e à l'extrême fin du II^e siècle.

(2) Nous avons fait ressortir (*Maison hellénistique*) le rapprochement existant entre Glanon et Délos, mais d'autres exemples de comparaison pourront être trouvés à Théra (Voy. note 7 p. 2) à Priène (*Wiegand et Schrader*, Priène, in-4^e, Berlin 1904) et dans la plupart des villes qui ont connu une ère de prospérité à la période hellénistique.

(3) L'activité de l'Atelier monétaire de Marseille est attestée par la variété de ses émissions de drachmes, oboles et bronzes. Les classements proposés jusqu'à ce jour n'ont pas donné de résultat bien satisfaisant. Une détermination précise, si elle est possible, rendrait de grands services à l'étude de la Gallia-Graeca.

(4) L'abondance des monnaies massaliotes rencontrées au cours de fouilles, et même à la surface du sol est considérable. M. A. Blanchet a montré quelle fut l'aire de dispersion de ce monnayage, et quelle influence il a exercé sur le Numéraire gaulois.



(*Grenetis*). Tête féminine de profil, à gauche, la chevelure largement bouclée, couronnée d'épis, l'oreille ornée de pendants à trois perles. — *Filet*). Taureau bondissant à gauche, surmonté d'un roseau dont la tige, poussant trois feuilles, est inclinée également vers la gauche. Au-dessus du col du taureau, monogramme ΠΝ, les deux lettres réunies par l'allongement de la barre supérieure du Π ; sous le taureau la légende ΓΛΑΝΙΚΩΝ soutenue par une ligne d'exergue.

Drachme. R 15 ^m/_m. 2 gr. 22.

La tête, qui figure au droit de cette médaille, a donné lieu à deux interprétations différentes, les uns, suivant la première description du Marquis de Lagoy, y ont reconnu Cérès, d'autres, ont voulu, avec La Saussaye, y voir un type emprunté à Marseille, ou même imposé par elle, représentant Artémis, couronnée d'épis comme protectrice des moissons.

Cette dernière hypothèse doit être, à notre avis, définitivement écartée. Si nous ne possédions que les drachmes marseillaises du premier type, où paraît seule la tête d'Artémis couronnée de branches d'olivier (1), nous pourrions hésiter sur la personnalité de la déesse représentée, et accepter l'idée, que pour parer les simulacres d'une même divinité (2), on a adopté des ornements empruntés aux produits de l'Agriculture, caractérisant chacune des régions. Mais, à l'époque où parut la drachme de Glanon, l'Artémis de Marseille était depuis longtemps déjà figurée sur les monnaies, non par sa seule effigie, mais par son buste drapé accompagné d'attributs précis : l'arc et le carquois (3). Si Glanon avait emprunté ce type à la métropole, nous le trouverions sous sa forme contemporaine. Cette similitude eût été plus complète encore, si, comme le propose La Saussaye, le buste de la déesse avait été imposé par Marseille à sa Colonie. Cette dernière théorie ne repose sur aucun argument solide, tout au contraire, elle est combattue par l'existence à la même époque, sur le domaine de Marseille, des pièces de Cabellio (4),

(1) La Tour, n° 785 à 921.

(2) Les moissons à Glanon, l'olivier à Marseille, nous ne pensons pas du reste que ces cultures aient été, même dans l'antiquité, si rigoureusement circonscrites.

(3) La Tour, n° 1064 à 1436.

(4) La Tour, n° VI d'après la collection du Musée de Saint-Germain, et Rolland (H.) *Monnaie Gallo-grecque inédite*, In-8°, Bergerac 1931.

de celles d'Avenio (1) (?) et des drachmes à la légende KAINIKHTΩΝ (2), où des types locaux ont été librement choisis.

L'usage de placer sur les monnaies l'effigie de la divinité tutélaire de la cité, est tout à fait conforme aux habitudes antiques. Les villes et peuples de la Gallia-Graeca ont suivi cette coutume dont l'exemple leur était donné par Marseille, et Glanon, en faisant figurer la tête de Déméter sur ses drachmes, nous a donné une indication précieuse sur la nature du culte en honneur parmi ses habitants.

Nombreux sont les symboles de fécondation (3) rencontrés dans les fouilles locales, sous formes d'amulettes, d'objets votifs, ou de graffites, mais deux monuments se rattachent plus étroitement au culte de Déméter : l'un est un bas-relief du Musée de Munich, l'autre une base de statuette de l'Ancienne collection Fröhner.

Sur le bas-relief (4), dont l'origine a été contestée, mais dont la provenance paraît certaine, quand on le compare à la figure publiée par Spon (5), on voit une femme marchant à droite, vêtue d'un long chiton, et drapée de l'himation ; sa coiffure, qui rappelle celle de l'Aréthuse de certains tétradrachmes (6) syracusains, est presque entièrement enveloppée d'un saccos. De ses deux mains elle tient des épis, qui nous portent à reconnaître en elle Déméter, ou mieux, sa fille Coré, dont le culte est toujours intimement lié à celui de sa mère.

Le marbre de la collection Fröhner (7) a été considéré par M. Espérandieu (8) comme ayant servi de base à une statuette de Diane, nous interprétons différemment les symboles qu'il représente : devant un mur d'enceinte, un autel rustique est chargé d'une pomme de pin et d'autres fruits, *produits de la terre* ; de chaque côté, un flambeau allumé, *attribut le plus fréquent de Déméter, soit qu'il représente un signe de purification, soit qu'il rappelle la légende de la déesse partant à la recherche de sa fille*. Ensuite, de gauche à droite, sur des rochers : une tête de biche, *animal consacré à Coré* ; un chien de chasse assis, *peut-être le compagnon*

(1) La Tour, n° 2513-2516. Ces pièces sont peut-être un peu plus récentes.

(2) La Tour, n° 2245. La localisation des *Caenicenses* est incertaine, il faut les placer entre Marseille et Salon. (Cf. : Muret p. XXII, et A. Blanchet p. 239).

(3) Représentations phalliques.

(4) V. la figure 8 dans Glano de P. de Brun, p. 21.

(5) SPON. Recherches curieuses d'Antiquités, In-4°, Lyon 1683, frontispice n° 2.

(6) CHASTEL DE LA HOWARDRIES (du). Syracuse. — In-8°, Londres 1898, pl. IV, n° 46.

(7) Découvert en 1818, près des Antiques, ce petit autel cylindrique, ayant dû servir de base à une statuette, est en marbre ; il mesure 0,13 de hauteur, 0,107 de diamètre à la base, et 0,097 à la partie supérieure.

(8) ESPÉRANDEU (E.). Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine, in-4°, t. I, Paris, 1907, n° 112.

d'Hadès ravisseur de Coré-Perséphone ; un arbre, forme sous laquelle Déméter a été primitivement honorée ; cet arbre enlacé d'un serpent, symbole de la terre, dont il naît et se nourrit, et de rénovation, par la façon dont il change de peau, cet animal paraît étroitement lié au culte de Déméter, il est chargé d'en garder les temples, on en nourrissait un dans le sanctuaire d'Eleusis. Plus loin, encore une biche couchée, en l'honneur de Coré et une tête de cerf (?).

L'existence du culte de Déméter, personnifiant la terre, Γῆ μήτηρ, envisagée comme divine et source de toutes les récoltes, n'a pas lieu de surprendre au milieu d'une population qui tire encore sa richesse des produits du sol. Un souvenir, plus tardif de cette dévotion à la déesse de la fertilité, apparaît dans une inscription (1) du Musée des Alpilles, provenant de Mollégès, peu éloigné de Glanum, c'est une stèle votive où se lit une curieuse dédicace :

TERRAETELLVRAE (2)
TERRAEQ. MAN
TERRAEQ FERTILI
TATI. ARAM. CONS
TANTIVS. PATRIC
IVS. V. P. POSVIT

C'est encore un symbole agraire que le taureau figurant au revers de la drachme de Glanon, cet animal est souvent représenté sur les monuments consacrés au culte de Déméter. Il est l'image de la force fécondante du soleil, ranimant les facultés productives de la nature, à l'époque où cet astre passe dans le signe du taureau. L'antiquité en a parfaitement rendu la valeur symbolique en le représentant un genou ployé et dirigeant l'une de ses cornes vers le sol ; c'est le taureau *cornupetens* qui orne les bronzes de Marseille, monnaies qui ont certainement inspiré le graveur de la pièce que nous examinons. Bien que sur celle-ci, l'animal soit dans une attitude légèrement différente, il bondit les cornes en avant, l'intention de préciser ses qualités de fécondation se remarque avec certitude.

Au-dessus du taureau, un roseau, ployé vers la gauche, équilibre artistement la composition, cet attribut en apparence peu compatible avec le sujet principal, a-t-il ici le même but que sur certains bronzes marseillais où il a servi de différent d'émission ? Nous ne le pensons pas, car la frappe de cette monnaie a dû être trop réduite pour nécessiter une marque

(1) Cette inscription a été publiée au Corpus d'une façon si incorrecte que les auteurs de ce recueil l'ont jugée apocryphe. Restituée dans sa juste lecture, elle devient, au contraire un monument digne d'intérêt.

(2) Il est intéressant de voir associées ici la terre nourricière et sa fertilité à la *tellus* qui désigne la planète en tant que force cosmogonique.

distinctive de ce genre, et que l'emploi d'une lettre ou d'un monogramme eût été plus conforme aux habitudes alors en usage à Marseille. Par suite, nous considérons ce roseau comme choisi dans un but symbolique. Nous savons par les textes (1), que le territoire où s'élève aujourd'hui la ville de Saint Remy, était encore, au moyen âge, coupé par de nombreux marais, resurgences de l'antique Durance. C'est sur cet emplacement, qu'au fur et à mesure de l'assèchement, l'homme a trouvé des terrains d'une remarquable fertilité, aussi, peut-on voir une image de cette incessante conquête dans l'association du taureau et du roseau.

Tout, dans la drachme de Glanon, évoque le souvenir d'une population essentiellement agricole, et cependant, aucun monument épigraphique n'est venu, jusqu'à présent, confirmer l'existence du culte officiel de Déméter. La raison en est, croyons-nous, dans l'absence, presque complète, d'inscriptions votives appartenant à la période grecque de la cité. Des deux seules que nous possédions, l'une est dédiée à Epona (2), l'autre à un dieu local (3).

A côté de la déesse en vénération chez les grecs, les indigènes avaient certainement conservé leurs dieux primitifs, et nous n'en voulons pour preuve qu'un autel, de l'époque impériale, il est vrai, dédié à ABIA[X]O(4) dont le nom paraît pour la première fois dans le panthéon de la Gaule. De plus, à côté de la culture grandissait une industrie, déjà ancienne à Glanon, mais qui n'avait pas encore connu ses heures de prospérité. De vastes carrières, ouvertes dès l'époque préhellénique (5), devaient bientôt assurer la renommée de cette région des Alpilles. Les nombreux ouvriers, occupés à cette exploitation, n'avaient certainement aucune raison pour implorer la protection de la déesse champêtre, leurs prières allaient à un autre dieu dont nous ignorons tout à l'époque gallo-grecque, mais qui fut peut-être, primitivement, associé à Déméter.

(1) Saint-Paul de Mausole, dont les bâtiments s'élèvent sur une partie de l'emplacement de Glanum est qualifié Saint-Paul des Paluds, sur une bulle du Pape Urbain II, de 1096.

(2) La présence de cette déesse s'explique dans un milieu où l'élément gaulois était, peut-être le plus important, aussi, n'est-il pas permis de songer à un rapprochement entre cette divinité et la Déméter à tête de cheval honorée en Arcadie. — Cf. BÉRARD (M.) *Origine des cultes arcadiens (Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome, in-8° t. LXVII, Paris, 1894.)*

(3) Cette inscription ainsi que tous les textes préromains de Glanum, feront sous peu, l'objet d'une étude particulière; celle-ci est d'une interprétation difficile, et sur les trois noms qu'elle contient on ne peut discerner avec certitude celui qui appartient à la divinité.

(4) Cette inscription est encore inédite, elle provient du déblaiement du Balneum de Glanum. Nous donnons ce nom sous toute réserve car sa lecture pourra peut-être se trouver modifiée [ABIANIO], quand son étude aura pu être faite avec le soin désirable.

(5) Les fouilles, actuellement en cours, ont mis à découvert des murs, dont certains peuvent remonter au VI^e siècle, ils sont construits en blocs de pierre tendre, extraits des carrières locales.

Ultérieurement, le culte de cette dernière semble s'être effacé, à l'époque romaine, devant celui de Silvain, le dieu au Maillet (1), héritier probable du dieu honoré par les Carriers, et à qui sont dédiés de très nombreux autels (2) découverts sur l'emplacement de Glanum.

Désirant expliquer les raisons qui nous ont fait rejeter l'identification proposée par La Saussaye, nous avons été entraîné dans une digression sur les cultes en honneur à Glanon, il nous reste à présent à nous occuper des inscriptions existant sur sa monnaie ; elles sont au nombre de deux : une légende et un monogramme.

La légende $\Phi\Lambda\Lambda\text{NIK}\Omega\text{N}$ n'offre en elle-même aucune difficulté d'interprétation, c'est un ethnique de la forme si fréquente en 1205, dérivé du nom de lieu $\Gamma\lambda\acute{\alpha}\nu\omicron\nu$. Il n'est connu que par cette légende et par un équivalent latin, GLANICO [RVM], figurant sur une inscription (3) qui a servi à localiser d'une façon certaine la ville de Glanum, citée dans les textes anciens et dont la position près de Saint-Remy de Provence est à présent hors de doute.

Plus difficile est l'explication du monogramme placé au-dessus du taureau, nous avons admis la lecture ΠN , généralement adoptée, quoique celle ZE ne soit pas impossible. Si tentante que soit cette dernière interprétation, qui nous offrirait un rapprochement des plus suggestifs avec les drachmes marseillaises portant les mêmes initiales (4), nous ne pensons pas, en raison de la différence de style des lettres et de la position de ce monogramme, qui se trouverait, contrairement à l'habitude, dans une position horizontale, pouvoir adopter cette solution.

Ce monogramme, fait important, se retrouve identique sur une autre monnaie ; c'est une obole de Marseille, dont les cinq exemplaires connus, et conservés au Cabinet de France (5), proviennent par une coïncidence

(1) Un curieux relief, grossièrement sculpté sur une plaque de marbre, découvert l'an dernier, représente un dessin pornographique dont la signification n'est peut-être pas étrangère au culte de Silvain. Un homme y est figuré, se livrant à un personnage qui tient d'une main un pot, et de l'autre une sorte de marteau tranchant qui peut fort bien être un instrument de carrier. Ne faut-il pas voir dans les objets tenus par le second personnage les attributs de Silvain : le pot et le maillet ; ce dernier outil ayant été légèrement modifié en raison de la profession de celui qui a exécuté ce dessin. A propos de Silvain, nous signalerons une jolie statuette en bronze, découverte à Saint-Remy, et conservée dans la collection de Lagoy, elle représente ce dieu tenant le pot et le maillet.

(2) Plusieurs de ces autels sont inachevés, donnant à penser que certains carriers se livraient à la fabrication de ces objets cultuels. Les uns sont dédiés à Silvain, d'autres ne portent que le dessin du maillet, beaucoup sont anépigraphes. Le Musée des Alpilles possède également un maillet votif en calcaire tendre impropre à l'utilisation comme instrument de travail.

(3) C. I. L. XII, n° 1005.

(4) Muret, n° 1024 à 1030.

(5) *Ibid.* n° 570 à 574.

qui n'est certes pas sans raison, des fouilles du marquis de Lagoy, à Saint-Remy.

Quelle signification s'attache à un monogramme de ce genre ? il peut avoir un sens numérique, désigner un magistrat monétaire, ou être la signature d'un graveur.

Avec la lecture ΠΝ la signification numérique est pratiquement intraduisible (1), elle ne pourrait avoir, du reste, que trois raisons d'être : indiquer une date ce qui serait absolument insolite pour un monnayage s'apparentant à celui de Marseille ; être un numérotage d'émission, nous avons dit pourquoi nous rejetons cette possibilité ; enfin représenter, une marque de valeur, cette idée doit être également éloignée puisque drachme et obole portent le même signe.

Il ne reste donc que deux possibilités d'interprétation : marque de graveur ou de magistrat monétaire. Toute circonscrite que soit la question, elle n'offre pas moins un dilemme actuellement impossible à résoudre avec certitude. Le seul fait évident, est que le personnage, dont nous avons ici la marque, avait une charge qu'il a exercée indifféremment pour Marseille et pour Glanon. Comme l'atelier monétaire de Marseille était d'une activité dont il n'est pas permis de douter, il nous paraît difficile que cette ville ait été tributaire, même temporairement, d'une de ses colonies pour la fabrication de ses monnaies. Nous sommes par suite arrivé à conclure que la drachme de Glanon a été frappée à Marseille, et qu'elle l'a été en même temps que l'obole portant le même monogramme.

Il est dans l'ordre naturel des choses, qu'une ville de création récente, ait fait appel à sa métropole pour une fabrication dont elle n'avait sans doute pas les moyens matériels d'exécution. Cet usage ne serait pas unique dans l'histoire numismatique de la Grèce, si, comme il y a tout lieu de le penser, Corinthe (2), avant de donner à ses colonies le droit de battre monnaie, fit exécuter, dans son propre atelier, les statères qui leur étaient nécessaires, en les différenciant par une marque particulière : l'initiale de leur nom.

Nous avons ailleurs (3) considéré, comme la solution la plus probable, celle donnant au monogramme la signification d'une signature de graveur ayant fabriqué, à Marseille, les coins nécessaires aux deux villes. On connaît des exemples d'artistes ayant ainsi travaillé dans des ateliers monétaires différents, Parménidès (4) à qui l'on doit des monnaies de Syracuse a également fourni des coins à la ville de Naples.

(1) Π = 80, Ν = 50.

(2) RAVEL (O), The « Colts » of Ambracia, in-16. *New-York* 1928 — et : Contribution à l'étude de la Numismatique Corinthienne (*Aréthuse*, in-4°, *Paris* 1929, p. 1.)

(3) Numismatique de Glanum, p. 7.

(4) Comparer la signature ΠΑΡ figurant sur des oboles de Marseille. (La Tour n° 687), on a proposé le nom de Parménon comme essentiellement Marseillais (cf. E. САГЕН, p. 34).

La théorie du graveur ne nous donne cependant pas entière satisfaction. Le plus souvent, les artistes des monnaies de Marseille ont discrètement dissimulé leurs signatures, on trouve celles-ci dans la coiffure (Δ), sur les pendants d'oreilles (A, Π), dans les plis du manteau (A), et sur le carquois (A, Φ), mais rarement dans le champ (A, Φ). Par contre, les initiales de magistrats paraissent en grand nombre, soit au droit, soit au revers, occupant la place très visible qu'exigeait la nécessité de pouvoir facilement reconnaître les responsables d'une fabrication (1).

Malgré cette constatation, favorable à la théorie du magistrat, celle-ci se heurte à la difficulté de supposer un même personnage, investi de la même charge, à Glanon et à Marseille. Une explication pourrait cependant être proposée : l'atelier de Marseille, devant procéder à la fabrication des pièces destinées à la Colonie, le magistrat choisi pour ce travail aurait fait frapper les drachmes à l'aide du coin particulier fourni à cet effet, puis, ayant à émettre pour la même ville des oboles, et ne possédant pas de coin spécial, il aurait fait usage de l'un de ceux couramment employés dans son atelier, se contentant d'y ajouter son monogramme de garantie. On comprendrait alors pourquoi, toutes les oboles, portant ce différent, ont été exclusivement trouvées à Saint-Remy. Cette explication, pour être ingénieuse, appartient un peu trop au domaine des hypothèses, aussi la livrons-nous à la critique, sans vouloir en prendre la défense. Le mieux, est d'affirmer à nouveau, qu'il est actuellement impossible de donner au monogramme ΠN une interprétation certaine.

La drachme de Glanon a été émise conformément au système pondéral admis à Marseille. Son poids est assez faible, mais comme nous ne possédons qu'une seule pièce, il nous est impossible de savoir si ce fait était général à l'émission, ou particulier à cet exemplaire. Celui-ci qui a légèrement souffert, peut avoir perdu une petite quantité de métal. Si nous faisons une moyenne de poids, pour les cinq oboles portant le monogramme ΠN , nous arrivons à 0 gr. 546, ce chiffre multiplié par 4 représente, à peu de chose près, le poids exact de la drachme qui est nous l'avons indiqué de 2,22. C'est cette constatation, qui a pu faire dire à Charles Robert, que cette monnaie qualifiée de drachme était en réalité un tétroble.

L'étalon ayant servi de base à la fabrication des monnaies de Marseille est encore inconnu. La théorie qui paraît la plus probable, est celle identifiant la drachme marseillaise avec le Victoriat (2), qui n'est en

(1) Dans la numismatique de Syracuse, que nous devons toujours prendre comme point de comparaison avec le monnayage marseillais, l'usage fréquent des monogrammes placés dans le champ, au-devant du type principal, apparaît sous Hiéron II (274-216) et se généralise sous Hiéronyme (216-215).

(2) BABELON (E). *Traité des Monnaies grecques et romaines*, In-4° Paris t. I, 1901, col. 553.

réalité que la drachme Illyrienne, très répandue au III^e siècle sur tous les marchés de la Méditerranée. Comme le Victoriat (1), la drachme de Marseille a subi un notable affaiblissement, et les poids des deux périodes concordent à peu près, cependant la date de 217, qu'il faudrait adopter pour la réduction pondérale, nous paraît bien récente pour pouvoir cadrer avec le classement des nombreuses émissions marseillaises. Pour les drachmes de poids lourd 3,75 (+ —), on pourrait tenter une comparaison avec les pièces de 3,80 (+ —) frappées au IV^e siècle, à Vélia (2), colonie phocéenne. Pour les drachmes du poids réduit de 2,60 (+ —) la Sicile offre avec Tauroménion et Syracuse des éléments pouvant servir de points de rapprochement. Pratiquement, comme nous l'avons indiqué, la monnaie de Glanon, que nous continuerons à appeler drachme, ne semble avoir valu que quatre oboles (3), ou mieux quatre litrae (4).

Au point de vue artistique, la drachme de Glanon doit figurer parmi les meilleurs produits de la numismatique gallo-grecque, sa composition est heureuse, et son exécution très habile. Le graveur qui cherche son modèle dans les monnaies siciliennes se ressent encore de l'admiration qu'avaient provoqué dans le monde antique, les fameux décadrachmes d'Evainétos (5). La chevelure, en particulier, est traitée avec de larges boucles, où l'on reconnaît nettement l'influence du célèbre artiste ; des épis ont remplacé les roseaux d'Aréthuse, mais la large feuille, qui donne si heureusement l'impression d'un diadème, a été conservée, et celle qui s'incurve vers le sommet de la tête, a persisté sous la forme d'une double tresse. L'ensemble de la composition est lui-même de conception sicilienne, et le rapprochement avec le bronze d'Agathocle (6) où la tête de Perséphone s'allie au taureau bondissant, n'est certainement pas un effet du hasard. Là encore, une signature de graveur surmonte le taureau, et à la place du roseau de Glanon figure le dauphin symbole de la nymphe Aréthuse.

A la suite de l'examen que nous venons de faire, un problème reste encore à résoudre, qui, pour être très important n'en est pas moins ardu. Nous avons à donner à la pièce de Glanon son classement chronologique, la question manquant d'éléments d'appréciation certains, la solution ne pourra être obtenue avec toute la précision désirable.

Nous avons vu, que la ville grecque, venue remplacer la primitive

(1) Passé de 3 gr. 41 à 2 gr. 92.

(2) B. M. C. 22.

(3) Une drachme vaut normalement six oboles.

(4) Unité monétaire sicilio-italiote généralement assimilée à l'obole.

(5) CHASTEL (du) Pl. XIII, 144.

(6) B. M. C. 361.

agglomération indigène, est celle qui nous a laissé des vestiges de monuments hellénistiques, dont la construction peut se dater des dernières années du III^e siècle ou du commencement du II^e. Il est difficile d'admettre, que dès les premières années de sa fondation, la jeune colonie ait atteint une importance suffisante, pour nécessiter la mise en circulation d'une monnaie particulière. Un certain laps de temps nous paraît indispensable, pour qu'elle soit parvenue à un degré de développement justifiant cette mesure économique, et, par suite, cela nous amène à fixer cette période de prospérité au II^e siècle.

C'est dans la première moitié de ce siècle qu'il convient de classer les monnaies de Marseille, de moyenne époque, portant la légende complète (1) $\text{MA}\Sigma\Sigma\text{A}\Lambda\text{IHT}\Omega\text{N}$, or, la drachme de Glanon se rattache certainement à cette série, par l'indication de l'ethnique inscrit sans abréviation.

Les particularités épigraphiques de cette monnaie sont : l'emploi de lettres bouletées et de l'A à barre brisée ; nous ne pouvons malheureusement tirer une conséquence chronologique de cette remarque, car, l'A à barre brisée figure, déjà au IV^e siècle, sur les tétradrachmes syracusains de la première période d'Agathocle (317-310) (2), et les lettres bouletées sur les pièces de Philistis (274-216) (3). De plus, l'A réunissant les deux particularités : barre brisée et traits bouletés, se rencontre, aussi bien sur des monnaies de Philippe III de Macédoine (323-316) (4), que sur les tétradrachmes de Tyr (5) du milieu du premier siècle.

Les arguments pouvant servir au classement chronologique se réduisent donc aux deux raisons que nous avons énoncées, mais nous pensons qu'elles sont suffisantes, pour proposer de placer l'émission de la drachme de Glanon entre 200 et 150, de préférence, selon notre sentiment, à la fin de cette période.

A la suite de notre publication sur *la Maison hellénistique de Glanon*, on pouvait se demander, si les constructions décrites n'étaient pas seulement le fait de la présence en ce lieu de quelques Gaulois hellénisés. La drachme de Glanon vient, pensons-nous, combattre nettement cette hypothèse. Une monnaie ne se crée pas pour ou par la fantaisie d'un petit nombre de particuliers, mais bien pour une collectivité régulièrement constituée. Celle de Glanon nous apprend en outre, que le grec avait été adopté comme langue officielle de la ville, et que la classe dirigeante reconnaissait un culte hellénique, celui de Déméter.

(1) Cf. A. BLANCHET, *Traité*, p. 233.

(2) B. M. C. 348.

(3) B. M. C. 549.

(4) Comme différent monétaire sur un tétradrachme classé par Müller (N^o 19) à Traellium.

(5) B. M. C. 106.

Tirant de l'étude qui précède les conséquences qui nous paraissent probantes, nous voyons se confirmer le fait que, malgré la présence d'éléments indigènes numériquement supérieurs, une colonie grecque a été fondée et a vécu à Glanon, du III^e au I^{er} siècle avant notre ère.

BIBLIOGRAPHIE

VILLENEUVE (Comte de). Statistique du département des Bouches-du-Rhône. — In-4°, *Marseille*, t. II, 1824. p. 236, 292, 379 et fig. pl. XIII.

DU MERSAN (T. Marion). Médaille inédite d'argent de Glanum, ancienne ville de la Gaule Narbonnaise. — *Revue Encyclopédique*, 1832.

— Médailles inédites et nouvellement expliquées — in-8°, *Paris* 1833, p. 19. (L'auteur représente l'effigie du droit sous les traits d'Hercule).

LAGOY (M^{is} de). Description de quelques médailles inédites de Massalia, de Glanum, des Caenicenses et des Auscii. — In-4°, *Aix* 1834, p. 17 et fig.

LA SAUSSAYE (L. de). Bulletin Bibliographique. — *Revue Numismatique française*. — In-8°, *Blois* 1837. p. 226.

LELEWEL (J.). Etudes numismatiques et archéologiques. Type gaulois ou celtique. — in-8°, et atlas in-4°, *Bruxelles* 1840. Pl. III, n° 8.

LA SAUSSAYE (L. de). Numismatique de la Gaule Narbonnaise. — In-4°, *Blois*, 1842, p. 96, fig. pl. XIII.

ROBERT (Ch.). Notice nécrologique sur le Marquis de Lagoy. — *Revue française de numismatique*, in-8°, *Paris* 1860, nouv. ser. t. V. p. 399.

HUCHER (E.). L'Art Gaulois, ou les Gaulois d'après leurs médailles. — In-4°, *Le Mans*, 1868, p. 123, n° 197. (L'auteur lit le monogramme ΠΠΝ).

DICTIONNAIRE ARCHÉOLOGIQUE DE LA GAULE, époque celtique, publié par les soins de la Commission de Topographie des Gaules. — In-4°, *Paris* 1867-1878. N° 7.

MURET (E.). Catalogue des monnaies Gauloises de la Bibliothèque Nationale. — In-4°, *Paris* 1889, p. XXII de la préface et p. 44, n° 2247.

GILLES (I.). Glanum Saint-Rémy de Provence. — In-8°, *Avignon* 1891. (*Extrait du Pays d'Arles*), p. 17.

LAUGIER (J.). Le monnayage de Marseille depuis son origine jusqu'à nos jours. — In-8°, *Marseille* 1891, et *Association française pour l'Avancement des sciences*. — In-8°, *Paris* 1891, p. 16. (L'auteur suit, quant au type la théorie de la Saussaye).

LA TOUR (H. de). Atlas de monnaies gauloises, préparé par la commission de topographie des Gaules. — In-8°, *Paris*, 1892. Pl. V, n° 2247.

BLANCHET (A.). Traité des monnaies gauloises. — 2 vol. in-8°, *Paris* 1905, p. 76, 122, 238, fig. 96.

PAULET (L.). Saint-Rémy de Provence. — In-8°, *Avignon* 1907, p. 5. (Analyse de l'étude du marquis de Lagoy).

HEAD (BARCLAY V.). *Historia numorum*. — In-8°, *Oxford* 1911, p. 8. [L'auteur identifie l'effigie du droit avec celle de *Perséphone*, certainement par l'analogie avec certains types siciliens. — La première édition de cet ouvrage passe sous silence la monnaie de Glanon].

BLANCHET (A.). Manuel de numismatique française. T. I. — In-8°, *Paris* 1912, p. 29 et 83, (n° 180).

CLERC (M.). *Massalia*. — In-4°, *Marseille*, t. I. 1927 p. 379.

ROLLAND (H.). Numismatique de Glanum. — In-8°, *Nîmes* 1932, p. 5. fig. (*Cahiers d'Histoire et d'Archéologie* n° 12). [Rectifier les légendes qui faute de caractères grecs ont été transcrites en lettres latines, l'exécution de ce travail typographique laisse beaucoup à désirer].

CAHEN (E.). Les Monuments de l'Art Gallo-grec et Gallo-romain en Basse-Provence. — In-4°, *Marseille*, 1932. p. 36. [Rectifier le monogramme lu HN d'après, sans doute, le travail précédent ou le Π a été *maladroïtement* corrigé sur un H].

